



Salamandre

LE MAGAZINE QUI TRAITE DE VOS DÉCHETS
& DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Économie circulaire, pour mieux consommer



Actualités

Le renouvellement des instances du SIVERT



Dossier

La France au défi de l'économie circulaire



Portrait

Jean-Luc Davy, nouveau Président du SIVERT



Europe

Un nouvel élan pour l'économie circulaire en Europe

04
Actualités

Le renouvellement des instances du SIVERT

Le 22 septembre 2020 s'est tenu le comité syndical d'installation des nouveaux élus du syndicat. Lors de cette séance, les membres du bureau ont été élus par l'assemblée délibérante.

06
Focus

Économie circulaire : le SIVERT de l'Est Anjou s'engage !

Pour aller plus loin en matière de développement de l'économie circulaire, le syndicat est engagé dans plusieurs démarches visant à optimiser la valorisation maximale sur son territoire.

07
Dossier

Économie circulaire : un enjeu anti-gaspi durable et responsable !

Le fondement de notre société de consommation trouve ses limites. La France s'est engagée dans un défi majeur : réaliser la transition vers un modèle d'économie circulaire.

10
Le point sur

Les résultats du plan de suivi de l'environnement

11
Portrait

Jean-Luc Davy, nouveau Président du SIVERT

Jean-Luc Davy a pris la présidence du SIVERT de l'Est Anjou pour un mandat de 6 ans. Il succède à Patrice de Foucaud à la tête du syndicat depuis sa création.

12
Europe

L'économie circulaire, pour une Europe compétitive

La transition vers l'économie circulaire est lancée et l'Europe souhaite prendre une place de chef de file.

14
Eco-juniors

L'économie circulaire, un jeu d'enfants !

L'économie circulaire fait fonctionner notre économie comme fonctionne la nature. Dans la nature, il n'y a pas de déchets.

16
Votre service de collecte

L'édito de votre syndicat de collecte





Le comité syndical s'est réuni le 22 septembre 2020 pour renouveler la gouvernance du SIVERT de l'Est Anjou. Cette assemblée a choisi de me faire confiance en me portant à la présidence de notre

syndicat. C'est avec un mélange de fierté et d'humilité que j'aborde ce mandat. Fierté, parce que la tâche est exaltante au regard des projets ambitieux déjà portés ou à engager. Humilité quand je pense au travail effectué par mes prédécesseurs et tous les professionnels qui se sont investis au service de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre depuis 20 ans. Encore merci au Président Patrice de Foucaud et à l'ensemble des élus qui n'ont pas compté leur temps et leur énergie à ses côtés.

Durant ce mandat, nous aurons à travailler dans la continuité de l'action conduite en collaboration avec les cinq structures adhérentes au SIVERT, en s'appuyant sur trois engagements : la qualité et la continuité du service public, la maîtrise des coûts et l'excellence environnementale. Dans un souci d'optimisation de la valorisation maximale et de maîtrise des coûts, nous aurons à cœur de poursuivre les projets de territoire portés par le SIVERT : le projet ECOCIR et le centre de tri. Deux projets structurants pour le territoire qui créent de l'emploi et nous permettent d'optimiser notre UVE Salamandre.

C'est avec un grand plaisir que je vous propose ce nouveau numéro de la Salamandre qui porte sur l'économie circulaire. **Notre modèle économique actuel fondé sur la logique « extraire-produire-consommer-jeter » a atteint ses limites.** L'économie circulaire est entendue comme le contraire de

cette économie dite linéaire. Trop longtemps résumée à l'amélioration et la généralisation du recyclage, elle est de plus en plus comprise comme un modèle propre et circulaire, intégrant la modification de nos modèles de production et la transformation de nos modes de consommation.

Cette thématique se hisse peu à peu au rang des transitions écologiques à l'échelle européenne et nationale. Mais, une telle transition exige un engagement politique clair et des changements importants. Pour ce faire, l'Union européenne vient de lancer le deuxième plan d'action pour l'économie circulaire. En France, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire adoptée en 2020 y contribue également.

Par ailleurs dans cette édition, un **focus** vous est proposé sur l'engagement du SIVERT de l'Est Anjou pour l'économie circulaire. Depuis sa création, le syndicat a toujours été un acteur de l'économie circulaire par la valorisation énergétique. Cela s'illustre aujourd'hui concrètement par le projet ECOCIR et le futur centre de tri.

Dans ce numéro, vous trouverez toute **l'actualité du SIVERT** : le renouvellement du comité syndical, les visites à l'UVE Salamandre et les derniers résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place autour de l'UVE. Vous pouvez également suivre au quotidien les résultats des émissions de l'unité sur le site internet du SIVERT.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau numéro. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2021, et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Jean-Luc DAVY
Président du SIVERT de l'Est Anjou



L'actu locale et nationale des déchets et de l'énergie

Renouvellement des instances du SIVERT

LE COMITÉ SYNDICAL

Le comité syndical est l'instance décisionnaire au sein du SIVERT de l'Est Anjou. Il est habilité à prendre les décisions concernant la gestion du syndicat. Les décisions prises par cette assemblée sont des délibérations qui sont transmises au représentant de l'État (Préfet) et publiées, ce qui les rend exécutoires.

Il est composé de 18 élus représentant les 5 structures intercommunales adhérentes, soit trois délégués et trois délégués suppléants pour chaque membre du SIVERT. Chaque collectivité de plus de 50 000 habitants dispose

d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaire. Le comité syndical du mandat 2020-2026 est un

comité en grande partie renouvelé, avec 10 nouveaux élus par rapport à la précédente mandature.



Une partie des nouveaux élus lors du comité syndical du 9 octobre 2020



David LAGLEYZE

Maire Étriché
Président SICTOM



Jean-Luc DAVY

Maire délégué Daumeray
Vice-président SICTOM



Michel POMMOT

Adjoint Les Hauts-d'Anjou
Vice-président SICTOM



Christine RICHARD

Maire Baracé
Vice-présidente SICTOM



Anatole MICHAUD

Adjoint Doué-en-Anjou
Vice-président Saumur Val de Loire



Marc BAINVEL

Adjoint Les Garennes-sur-Loire
Président SMITOM



Yves BERLAND

Maire Chaudefonds-sur-Layon
Vice-président SMITOM



Didier GUILLAUME

Maire Les Ulmes
Vice-président SMITOM



Dean BLOUIN

Adjoint Les Bois d'Anjou
Vice-président CC Baugeois-Vallée



Adrien DENIS

Maire Noyant-Villages
Vice-président CC Baugeois-Vallée



Yves JEULAND

Adjoint La Ménitrie



Xavier DUPONT

Maire Rillé
Président SMIPE



Patrick PLANTIER

Conseiller municipal Benais
Vice-président SMIPE



Sébastien BERGER

Maire St-Nicolas-de-Bourgueil
Vice-président SMIPE



Christian RUAULT

Maire Saint-Philbert-du-Peuple
Vice-président CA Saumur Val de Loire



Yves BOUCHER

Maire Brain-sur-Allonnes



Sylvie BEILLARD

Maire Vernail-le-Fourrier



Judith GRIMA

Conseillère municipale Saumur

LES MEMBRES DU BUREAU

Mardi 22 septembre 2020, le comité syndical s'est réuni pour la première fois et a élu son bureau exécutif. Il a pour mission de préparer et d'étudier les différents points de l'ordre du jour du comité syndical.

Jean-Luc Davy (voir p.11), est devenu le nouveau Président du SIVERT de l'Est Anjou. Il succède à Patrice de Foucaud qui présidait le syndicat depuis sa création. Le Président conduit la politique définie par le comité syndical.

Il exécute les décisions prises en comité et charge les services dont il a la responsabilité d'en assurer la mise en œuvre.

Les modalités d'élection

À l'occasion des élections municipales, les citoyens votent pour les délégués communautaires qui siègeront au sein de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération...) auquel la commune a transféré sa compétence « gestion des déchets ».

Les conseillers communautaires élisent des délégués destinés à siéger au sein du SIVERT auquel ils ont délégué la compétence traitement. Les délégués des EPCI forment le **comité syndical du SIVERT**.

Les élus du SIVERT élisent :
Le Président et les membres du bureau

Le bureau du SIVERT de l'Est Anjou



Président
Jean-Luc DAVY



1^{er} Vice-président
Dean BLOUIN



2^{ème} Vice-président
Yves BOUCHER



3^{ème} Vice-président
Christian RUAULT



4^{ème} Vice-président
Xavier DUPONT



5^{ème} Vice-président
Anatole MICHEAUD



David LAGLEYZE



Marc BAINVEL

Décès de Marcel Bonnet, Vice-Président d'Honneur du SIVERT



En 2001, Marcel Bonnet, Vice-Président du SIVERT

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Marcel Bonnet survenu le jeudi 15 octobre 2020. Homme d'engagement, doté d'une grande rigueur, et humaniste, il a marqué l'histoire de notre syndicat. D'abord élu au comité syndical du SIVERT de 1999 à 2001, il a ensuite été Vice-président de 2001 à 2005. Il a été nommé Vice-président d'honneur en 2005, au regard de son apport considérable dans la réussite de l'UVE

Salamandre, durant la phase de construction jusqu'à la mise en service de l'Unité. Il a été également Maire de Parnay et Vice-président de l'agglomération de Saumur. La distinction de chevalier de l'Ordre du Mérite lui a été décernée en 1989, en reconnaissance du caractère exceptionnel de sa carrière professionnelle. Nos pensées vont à ses proches.

ENVIE DE DÉCOUVRIR L'UNITÉ SALAMANDRE ?



Inscrivez-vous dès maintenant aux visites programmées, selon les mesures sanitaires en vigueur liées au COVID-19 :

- samedi 13 mars, de 14h30 à 17h
- samedi 10 avril, de 10h à 12h30

La visite est guidée, gratuite pour les particuliers et dure 2 heures.

Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24,
via www.sivert.fr
ou audrey.piron@sivert.fr
Nombre de places limité.

Vous pouvez également prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année du lundi au vendredi sur rendez-vous, en fonction du planning des groupes.



Économie circulaire : le SIVERT de l'Est Anjou s'engage !

Focus

La gestion des déchets et l'économie des ressources sont aujourd'hui des enjeux incontournables avec l'objectif de pouvoir, par des réponses adaptées, créer des emplois et de la valeur ajoutée en local. C'est l'objectif de l'économie circulaire. La valorisation énergétique des déchets après valorisation matière et organique est au cœur de ce processus. En produisant de l'électricité à partir des déchets résiduels, le SIVERT de l'Est Anjou fournit une énergie propre, renouvelable et locale. Pour aller plus loin en matière de développement de l'économie circulaire, le syndicat est engagé dans plusieurs projets visant à optimiser la valorisation maximale sur son territoire. Retour sur deux modèles d'économie circulaire.

ECOCIR, comme économie circulaire

Créer une boucle locale d'économie circulaire située sur la ZAC à proximité de l'UVE Salamandre, tel est l'objectif du projet ECOCIR. Comment récupérer l'énergie fatale non utilisée pour accompagner un projet local, telle est la question initiale qui a conduit à ce projet. Né d'une collaboration entre le SIVERT de l'Est Anjou et la Communauté de Communes Baugeois-Vallée, le projet consiste à chauffer au minimum

10 hectares de serre de tomates à partir de la chaleur fatale de l'Unité. Le permis de construire a été accordé et les travaux ont pu commencer au second semestre 2020.

La mise en service des 4 premières serres est prévue pour fin 2021. Elles permettront la création de 10 à 15 emplois locaux à l'hectare. Ce projet est aussi l'opportunité de développer à côté une filière d'énergie alternative :

le biogaz. Une station-service sera mise en service au printemps 2021 à proximité de la RD766 (rond-point de Lasse). Elle profitera aux salariés du site, mais également à l'ensemble de la population et des collectivités du territoire. À terme, la station sera alimentée par une unité de méthanisation portée par un groupement d'agriculteurs du Baugeois pour produire du BioGNV.

Un nouveau centre de tri sélectif

Un nouveau centre de tri permettra de traiter environ 30 000 T/an de matériaux recyclables dès 2022. Ce projet est le fruit du rapprochement entre le SIVERT de l'Est Anjou, Angers Loire Métropole, Anjou Bleu Communauté, le SISTO et le SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs, soit environ 608 000 habitants. Il vient conforter la stratégie d'économie circulaire des territoires de la Société Publique Locale (SPL) et va constituer la pierre d'angle de la réindustrialisation du site de Biopole, à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Le centre de tri sera construit en lieu et place de l'ancien site de Traitement Mécano Biologique, fermé pour cause de dysfonctionnement en 2016. Le projet vise à optimiser les dispositifs existants (entrée du site, pesage, surveillance, gestion des eaux...).

Pour l'exploitation et la construction, l'entreprise Derichebourg Environnement a été retenue pour une durée de 8 ans. Les travaux ont débuté en septembre 2020 et devraient se terminer à l'automne 2021. Puis viendra le temps des essais. L'installation performante comprendra 15 équipements de tri mécanisés pour une capacité horaire maximale de 12,5 T/an. À pleine capacité, 55

personnes travailleront sur le site. Le personnel sera recruté sur le bassin

de l'emploi local, en collaboration avec des filières d'insertion locales.

Vue d'ensemble du futur centre de tri qui ouvrira au printemps 2022



Source : Derichebourg Environnement

LES NOUVEAUX ÉLUS DE LA SPL ANJOU TRI VALOR

Neuf sièges au total répartis de la manière suivante :

SIVERT de l'Est Anjou :

- Jean-Luc Davy
- Xavier Dupont
- Dean Blouin

Angers Loire Métropole :

- Jean-Louis Demois
- Corinne Bouchoux
- Dominique Brejeon

Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté :

Daniel Brossier

Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Loire Béconnais et ses environs :

Yves Berland

Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures :

David Georget



Économie circulaire : un enjeu anti-gaspi durable et responsable !

Le 22 août 2020, l'humanité a dépassé la capacité annuelle de la planète à régénérer ses ressources et à absorber les déchets. Ce constat témoigne des conséquences de l'économie linéaire à moyen terme : extraire-produire-consommer-jeter. Ce modèle de production trouve donc aujourd'hui ses limites. Face aux défis environnementaux, sociaux et économiques, il est urgent d'agir. La prise de conscience collective a permis d'engager des démarches de réduction des impacts environnementaux qui sont un premier pas indispensable. Une démarche plus ambitieuse s'impose. C'est dans ce contexte que la France s'est engagée dans un défi majeur : réaliser la transition vers un modèle d'économie circulaire. Inscrit dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, le concept est désormais reconnu comme un enjeu de la transition énergétique et écologique. La Loi anti-gaspillage et économie circulaire adoptée en 2020 concrétise cette volonté de passer à un modèle économique qui permettra une transition de nos modes de production. Croissance verte et économie circulaire sont au cœur des politiques publiques et territoriales afin d'assurer un développement durable de nos sociétés.

Le défi de la transition vers l'économie circulaire

Dans l'économie circulaire, le produit est analysé tout au long de son cycle de vie, sa conception (plus respectueuse de l'environnement), sa consommation (préférer l'usage à la possession) et son recyclage (réinjection dans la chaîne de production). L'enjeu est d'intégrer ce concept de manière globale et transversale dans tous les domaines d'activités.

DES « BOUCLES » DE VALORISATION POSITIVES

L'ADEME, agence de la transition écologique, répartit l'économie circulaire en 3 domaines d'action et sept logiques de production et de consommation qui forment un cycle où chaque étape entraîne la suivante. Combinés, ils prennent sens et se renforcent mutuellement. À ce titre, l'économie circulaire transforme la gestion des déchets en une simple étape de la boucle matière. Il n'est plus seulement un problème à traiter mais devient une ressource nouvelle. Ce qui peut être considéré comme un déchet dans l'économie linéaire peut alors avoir encore plusieurs vies. Il n'existe pas un parcours unique mais de multiples possibilités adaptées au produit, à ses composants et au besoin des usagers.

UNE LOGIQUE DE COOPÉRATION

Cette démarche est accessible à tous les acteurs de la société. L'économie circulaire n'est toutefois pas limitée à l'addition de bonnes pratiques

individuelles. La coopération multi-acteurs est indispensable à son développement. On distingue deux acteurs économiques « cibles » :
- les consommateurs de ressources et producteurs de déchets qui doivent aller vers une moindre consommation,

une réduction des déchets et une meilleure valorisation (citoyens, entreprises, commerçants, établissements publics...),
- les offreurs de solutions (l'Économie Sociale et Solidaire, associations...).

Un cycle vertueux



Économie circulaire, moteur de développement durable

En opposition avec l'économie classique dite linéaire, qui produit de la richesse sans se préoccuper de préserver les ressources, l'économie circulaire, en complément d'une croissance verte, apporte sa réponse aux enjeux du monde de demain. Exemple avec le téléphone portable.

UN LEVIER ENVIRONNEMENTAL

L'éco-conception, maillon essentiel de l'économie circulaire, est le fait de concevoir des produits démontables, réparables, réutilisables et contenant autant que possible des matériaux recyclés. Grâce à ce rallongement de la durée de vie des produits, les consommateurs achètent moins ce qui permet de limiter le gaspillage de matières premières. Un téléphone portable éco-conçu doit ainsi disposer d'une batterie remplaçable, d'une connectique complète (port audio jack, port USB...), d'un chargeur universel... Le recycler permet d'économiser 70 kg de ressources naturelles et le ralentissement de la production de déchets électroniques, les déchets non-industriels les plus polluants, de près de 35 %.

LE CHOIX D'UNE COMPÉTITIVITÉ DURABLE

Les entreprises s'emparent des leviers de l'économie circulaire afin d'accroître leur compétitivité et de se différencier. Ce modèle économique leur permet de disposer de produits moins coûteux dans un contexte de hausse des matières premières, du traitement des déchets et de la fiscalité environnementale. Par conséquent, elle contribue également à réduire leur dépendance économique extérieure. Un téléphone portable contient 70 matériaux différents qui peuvent être collectés pour être réutilisés. Pour certains, en particulier les métaux rares et coûteux à produire (cuivre, or, argent...), les industriels connaissent des difficultés d'approvisionnement. Les fabricants cherchent donc à réintroduire des métaux recyclés dans leur chaîne de production.

UN POTENTIEL DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'économie circulaire crée de nouvelles activités qui nécessitent de la main-d'œuvre peu ou moins qualifiée. De plus, elle permet d'éviter une délocalisation de certaines industries au détriment de milliers d'emplois. Depuis quelques années, le marché de la seconde main suscite un réel engouement chez les consommateurs. Ainsi, de nombreuses structures se sont spécialisées dans la collecte, la réparation et le reconditionnement des téléphones portables. Mais aujourd'hui, seulement 15 % des téléphones portables sont repris et recyclés. On estime que 100 millions de téléphones ont terminé leur vie dans les tiroirs, des déchets qui permettraient l'emploi de plus de 8 000 personnes pour les démanteler.

Le vrai poids de nos smartphones



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU CŒUR DE LA RELANCE

Pour faire face à la crise sanitaire, la relance durable et compétitive de l'économie passe par l'accélération des efforts engagés dans une économie circulaire. L'économie circulaire est un pilier du plan de relance de 100 milliards d'euros du gouvernement. 570 millions d'euros sont consacrés au financement de mesures pour accélérer la transition écologique et la mise en œuvre des dispositions de la Loi anti-gaspi pour une économie circulaire. La Région Pays de la Loire s'est dotée d'un plan de relance à 332 millions d'euros, dont près d'un tiers concerne la croissance verte : développement de circuits courts, de la mobilité...



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition vers une économie circulaire est un objectif national reconnu depuis 2015 dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Celle-ci consacre un de ses chapitres à l'économie circulaire (titre IV). Elle reconnaît ce concept comme l'un des piliers du développement durable et l'inscrit dans le Code de l'environnement. Pour y parvenir, la loi fixe des objectifs, notamment la réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici à 2020.

Loi anti-gaspi pour une économie circulaire : une ambition forte

En 2020, la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation. Elle s'articule autour de cinq grandes orientations qui se déclinent à travers des actions concrètes dans tous les secteurs.

AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ET POUR LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE



La loi prévoit l'interdiction pure et simple de détruire des invendus non alimentaires neufs (les vêtements, les cosmétiques, l'électroménager...), en poussant les entreprises à effectuer des dons, à réemployer et à recycler leurs produits. La lutte contre le gaspillage se matérialisera également par la vente à l'unité des médicaments, et l'interdiction, dès 2023, de l'impression systématique des tickets de caisse, tickets de carte bancaire, tickets de distributeurs d'argent et des bons d'achat.

AGIR CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE¹



Depuis le 1^{er} janvier 2021, un indice de réparabilité est affiché sur les produits électriques et électroniques, avec comme objectif d'atteindre 60 % de taux de réparation d'ici 5 ans. Cet indice permet d'informer les consommateurs et prend la forme d'une note sur 10 selon 5 critères : la documentation fournie par le fabricant, la facilité à démonter et remonter le produit, la mise en place d'un compteur d'usage, la disponibilité des pièces détachées ainsi que leur coût.

SORTIR DU PLASTIQUE JETABLE



La loi pose un objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici 2025 ainsi que la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Concrètement, une interdiction progressive de produits en plastique à usage unique est prévue avec, par exemple, l'interdiction des pailles et couverts en plastique à partir du 1^{er} janvier 2021. De plus, la vente en vrac est désormais reconnue et son développement encouragé.

MIEUX INFORMER POUR MIEUX CONSOMMER



Plusieurs logos ont été mis en place pour aider les habitants à bien trier leurs déchets mais ils sont souvent mal interprétés. La loi prévoit la généralisation de la signalétique Triman dès 2021, qui signifie que le produit est soumis à une règle de tri (reprise en magasin pour les équipements électriques et électroniques, bornes spécifiques pour les piles, poubelle jaune pour les emballages...). De même, les couleurs des poubelles et les consignes seront harmonisées au niveau national d'ici le 31 décembre 2022.

Logo Triman



MIEUX PRODUIRE



Afin d'inciter les producteurs à réduire l'impact de leurs produits en fin de vie, une vingtaine de filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ont été mises en place en France sur le principe « pollueur-payeur ». Les entreprises sont ainsi incitées à développer l'éco-conception de leurs produits et financent la gestion des déchets, généralement en reversant une contribution à un éco-organisme. La loi économie circulaire prévoit la création de nouvelles filières REP. Dès 2021, les emballages de la restauration et les produits de tabac équipés de filtres plastique sont concernés.

¹ L'obsolescence programmée consiste pour une entreprise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit afin d'inciter les consommateurs à renouveler ce produit plus fréquemment

POUR EN SAVOIR PLUS

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2020-10-15/>
La Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759?r=JLHROQdPOu>
Vers la fin du plastique à usage unique : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20018_InterdictionPlastique.pdf



Les résultats du plan de suivi de l'environnement

Les résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place par le SIVERT de l'Est Anjou sont présentés chaque année à la Commission de Suivi de Site présidée par le sous-préfet de Saumur et sont consultables sur le site Internet du SIVERT.

Les résultats des émissions atmosphériques sont également communiqués quotidiennement sur le site du SIVERT (www.sivert.fr) à J+1 [exception faite du week-end].

> Le Système AMESA - in situ Mesures de dioxines en semi continu Des rejets 63 fois inférieurs au seuil autorisé

Dioxines - émissions en sortie de cheminée

D'excellents résultats pour 2020

Périodes	Valeur arrêté du 20/09/2002 en application de la directive européenne du 04/12/2000	Valeur de l'arrêté d'exploitation de l'UVE Salamandre	Valeur moyenne mesurée sur l'UVE Salamandre
Du 17/12/19 au 14/01/20	0,1 ng I-TEQ/Nm ³	0,08 ng I-TEQ/Nm ³	0,0020 ng I-TEQ / Nm ³
Du 14/01/20 au 12/02/20	0,1 ng I-TEQ/Nm ³	0,08 ng I-TEQ/Nm ³	0,0018 ng I-TEQ / Nm ³
Du 12/02/20 au 10/03/20	0,1 ng I-TEQ/Nm ³	0,08 ng I-TEQ/Nm ³	0,0011 ng I-TEQ / Nm ³
Du 10/03/20 au 07/04/20	0,1 ng I-TEQ/Nm ³	0,08 ng I-TEQ/Nm ³	0,0011 ng I-TEQ / Nm ³
Du 07/04/20 au 05/05/20	0,1 ng I-TEQ/Nm ³	0,08 ng I-TEQ/Nm ³	0,0013 ng I-TEQ / Nm ³
Du 05/05/20 au 03/06/20	0,1 ng I-TEQ/Nm ³	0,08 ng I-TEQ/Nm ³	0,0028 ng I-TEQ / Nm ³
Du 03/06/20 au 30/06/20	0,1 ng I-TEQ/Nm ³	0,08 ng I-TEQ/Nm ³	0,0013 ng I-TEQ / Nm ³
Du 30/06/20 au 27/07/20	0,1 ng I-TEQ/Nm ³	0,08 ng I-TEQ/Nm ³	0,0027 ng I-TEQ / Nm ³
Du 27/07/20 au 25/08/20	0,1 ng I-TEQ/Nm ³	0,08 ng I-TEQ/Nm ³	0,0029 ng I-TEQ / Nm ³
Du 25/08/20 au 22/09/20	0,1 ng I-TEQ/Nm ³	0,08 ng I-TEQ/Nm ³	0,0019 ng I-TEQ / Nm ³

Unité de mesure utilisée : le nanogramme, 10⁻⁹ g par Normaux M³.

CONCLUSIONS :

- Sur l'année 2020, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est **63 fois inférieure** à la norme européenne. Source SIVERT

> L'analyse des retombées atmosphériques : 8 pôles de collecteurs dans un rayon de 3 km autour de l'U.V.E.

Retombées dioxines et métaux lourds - air

CONCLUSIONS :

Pour les campagnes P92 à P95 (du 17 janvier 2020 au 11 septembre 2020) : « Les résultats obtenus pour les dioxines et les métaux lourds correspondent à un bruit de fond rural ».

Source IRH

> Les lichens, des biocapteurs vivants analysés à 10 km du site : aucune traçabilité

Dioxines et métaux lourds - lichen

Phase de suivi : décembre 2019

	Dioxines (en ng I-TEQ/kg)	Métaux lourds (en mg/kg)		
		Plomb	Cadmium	Mercur
Grangeardière	2,2	6,2	0,3	0,1
Briantaisière	1,6	1,9	0,14	0,09
Bois Martin	1,9	2,6	<lq	<lq
Brégellerie	2,2	1,9	0,18	0,06

Dioxines

Objectif : < 20 ng I-TEQ / Kg

Restriction à l'usage agricole : > 160 ng I-TEQ / Kg

* lq = limite de quantification

CONCLUSIONS :

Dioxines : « Depuis plusieurs années, tous les emplacements représentent des teneurs de fond. »

Métaux lourds : « Depuis 2017, toutes les mesures notent des teneurs de base et les éventuelles émissions métalliques du SIVERT de l'Est Anjou se fondent dans l'environnement ambiant. »

Source Aair lichens

> Le Lait, un traceur naturel étudié dans les exploitations agricoles voisines : aucun impact

Dioxines - lait



Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Improprie à la consommation
1	3	> 5
État des lieux (en pg I-TEQ/g de matière grasse ¹)		Juillet 2020
	OMS 1998 ³	OMS 2005 ³
Exploitation 1	0,41	0,35
Exploitation 2	0,42	0,37
Exploitation 3	0,34	0,30
Exploitation 4	0,45	0,39
Exploitation 6	-	-

¹ Unité de mesure utilisée : le picogramme, 10⁻¹² pour un gramme de matière grasse

² Dispositif modifié suite à la cessation d'activité de l'exploitation 1 : c'est l'exploitation 6 qui l'a remplacée. Cette exploitation a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

³ Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-TEQ) UE n° 1259/2011.

CONCLUSIONS :

« Les teneurs en Dioxines et Furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait. »

Source INERIS



Jean-Luc Davy, nouveau président du SIVERT de l'Est Anjou

Le mardi 22 septembre 2020, Jean-Luc Davy a été élu président du SIVERT de l'Est Anjou pour un mandat de 6 ans. Il succède à Patrice de Foucaud à la tête du syndicat depuis sa création. Désigné à l'unanimité des votants, Jean-Luc Davy souhaite s'inscrire dans la continuité de son prédécesseur. Conscient que les années à venir seront cruciales, avec la nécessité de trouver toujours plus de solutions pour réduire et traiter nos déchets résiduels tout en maîtrisant les coûts, il souhaite que ce mandat soit placé sous le signe de la concertation. Engagé politiquement depuis plusieurs années sur le territoire, cette nomination est l'occasion d'en savoir plus sur ses ambitions à la présidence du SIVERT. Interview d'un homme engagé pour le territoire et la transition énergétique.



Jean-Luc Davy

En quelques lignes, dites-nous qui vous êtes.

J-L.D. Je suis maire de Daumeray depuis 1995 et je m'inscris en tant qu' élu dans l'aménagement du territoire. J'ai été conseiller général du canton de Durtal de 2004 à 2015 et président de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine-et-Loire (AMF 49) de 2008 à 2020. Je suis président du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIéML) depuis 2014 et reconduit dans cette fonction en 2020.

Quelles motivations vous ont conduit à la présidence du SIVERT ?

J-L.D. Ma candidature à la présidence du SIVERT est une continuité dans mes engagements électifs locaux. Le

SIVERT est un bel exemple d'une organisation territoriale réussie pour le traitement des ordures ménagères de plus de 230 000 habitants, dans des zones avec une concentration modérée de population.

Comment appréhendez-vous cette nouvelle mission ?

J-L.D. Tout d'abord, c'est la continuité de l'action entreprise depuis 2005 et la gestion avec les élus de nos cinq collectivités d'origine.

Quels sont les axes de travail prioritaires de ce mandat ?

J-L.D. Le premier point est la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre et la préparation d'un nouveau contrat à la fin de ce mandat. Le second point est la mise en place de l'arrivée des serristes avec le gaz, la station Gaz Naturel pour Véhicules et l'installation de méthanisation agricole. Rappelons que ce projet est de l'initiative du SIVERT avec l'objectif d'utiliser la chaleur fatale de notre unité. La nouvelle organisation territoriale avec les collectivités, communautés de communes et communauté d'agglomération du Saumurois, est aussi un enjeu important pour le SIVERT. Enfin, la mise en place du centre de tri en 2022 pour la collecte sélective à Biopole sera un outil précieux au service de nos habitants. Voici un plan de charge bien rempli pour les élus du SIVERT et des communes concernées.

UNE PAGE SE TOURNE POUR LE SYNDICAT

Toute l'équipe du SIVERT de l'Est Anjou souhaite remercier chaleureusement Patrice de Foucaud, qui a quitté son poste de président qu'il occupait depuis le 1^{er} juillet 1999. Merci pour ces années de riches collaborations durant lesquelles vous avez su tisser une relation de confiance avec l'équipe et tous les élus pour mener avec détermination les projets de territoire très souvent ambitieux et innovants. Nous vous souhaitons de belles nouvelles aventures dans vos engagements !

L'économie circulaire, pour une Europe compétitive



L'Union européenne, qui ne représente que 7 % de la population mondiale, utilise près de 20 % de la biocapacité de la Terre, c'est-à-dire des ressources naturelles que la planète peut renouveler en un an. Ainsi, si l'humanité consommait autant que les européens, elle aurait besoin de 2,8 planètes. Face à un modèle linéaire de production et de consommation obsolète, l'économie circulaire apparaît en Europe comme une réponse adéquate. Ce n'est réellement qu'à partir du premier plan d'action en 2015 que les institutions européennes se sont emparées de la thématique. La transition vers l'économie circulaire est lancée et l'Europe souhaite prendre une place de chef de file. Mais comment développer une économie européenne qui soit à la fois efficace dans l'utilisation des ressources, neutre pour le climat et compétitive ? Le nouveau plan d'action adopté en 2020 apporte des réponses à ces enjeux. Et, malgré des territoires et des enjeux diversifiés, les politiques nationales ont-elles aussi largement évolué au cours de ces dernières années. Comme souvent dans le domaine de l'environnement, l'Europe est à la pointe sur ce sujet.

Plans d'actions pour l'économie circulaire : un nouvel élan pour l'Europe

Après l'adoption d'un premier plan d'action pour l'économie circulaire axé sur le recyclage, la Commission européenne présente un plan d'action ambitieux pour une « Europe plus propre et plus compétitive ». L'objectif est clairement affiché : passer d'une économie linéaire à une économie circulaire.

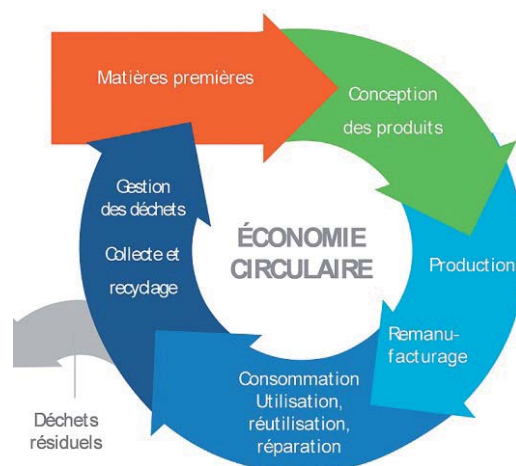
UNE PREMIÈRE APPROCHE AXÉE SUR LA FIN DE VIE DES PRODUITS

En décembre 2015, la Commission européenne adopte 54 mesures pour « boucler la boucle » du cycle de vie des produits, grâce notamment à un recours accru au recyclage. Ce plan s'articule autour d'une augmentation de la part du recyclage, avec notamment un objectif commun pour l'Union européenne de recycler 75 % des emballages d'ici 2030. La Commission a défini cinq secteurs prioritaires : matières plastiques, déchets alimentaires, matières premières présentant un risque de pénurie dans moins de dix ans, construction et démolition, biomasse et biomatériaux. Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action montre que l'économie circulaire contribue à remettre l'Union sur la voie de la création d'emplois. En 2016, les secteurs pertinents pour l'économie circulaire employaient plus de quatre millions de travailleurs, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 2012. La circularité a aussi laissé entrevoir de nouvelles possibilités commerciales, permis l'émergence de nouveaux modèles d'entreprise et créé de nouveaux marchés, au sein de l'Union et en dehors de celle-ci.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ DES PRODUITS

Élément constitutif du Pacte vert pour l'Europe, le nouveau plan d'action adopté en mars 2020 met l'accent sur la conception et la production pour atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050. Il propose des mesures améliorant la durabilité des produits sur tout leur cycle de

Une nouvelle approche sur toute la chaîne de valeur de l'économie circulaire



Source : Commission européenne

vie. Les consommateurs seront davantage informés sur la réparabilité et de la durabilité des produits, afin de les aider à faire des choix écologiquement durables. La Commission européenne s'est aussi fixée pour objectif de réduire la consommation des produits dans l'Union européenne en doublant le taux de réutilisation des matériaux dans sept secteurs spécifiques (plastique, textile, électronique...). Les mesures prises devraient permettre d'augmenter le taux de croissance de 0,5 % par an et de créer environ 700 000 emplois d'ici à 2030.

Les pays européens dans la course à l'économie circulaire

Avec la feuille de route économie circulaire et la loi anti-gaspillage, l'engagement français vers une économie circulaire est de plus en plus affirmé. Ailleurs, en Europe, les initiatives nationales ne sont pas en reste même si les enjeux sont parfois différents.

LES PAYS-BAS, LOCOMOTIVE EUROPÉENNE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les Pays-Bas, qui ont intégré très tôt une approche « cycle de vie » à leur politique de gestion des déchets, sont un élève modèle en matière d'économie circulaire. Dès septembre 2014, le programme RACE¹ vise à accélérer la transition du pays. Supervisé par Circle Economy, une structure coopérative regroupant des entreprises, des chercheurs et des organismes publics, le programme comporte plusieurs objectifs : définition de l'économie circulaire, création d'un portefeuille de projets exemplaires, sensibilisation du public... Le pays envisage de devenir entièrement circulaire d'ici 2050, par la réduction de la quantité de déchets produits, un recyclage optimum et des conditions d'extraction garantissant la durabilité des matières ne pouvant être recyclées. Pour y parvenir, le gouvernement souhaite également réduire de moitié l'utilisation de nouvelles matières premières d'ici 2030.

AMSTERDAM, PILIER D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Amsterdam ambitionne de devenir une référence mondiale de l'économie circulaire. Dès 2014, la ville a publié un plan d'action pour devenir une ville circulaire. Sa stratégie couvre tous les enjeux de l'économie circulaire : énergie, déchets, gestion de l'eau, santé, pollution de l'air... en associant entreprises, start-up, citoyens et associations. L'une des initiatives majeures est la création en 2019 d'un quartier, situé sur une ancienne friche industrielle au nord de la ville, destiné à devenir le plus grand terrain d'expérimentation de l'économie circulaire. Au total, 3 500 maisons et 200 000 m² d'espaces de travail construits à partir de matériaux recyclés et autosuffisants en énergie. Une collecte sélective des déchets ou encore de nombreux emplacements réservés aux véhicules électriques y trouvent place.



Le quartier de Schoonschip, le premier quartier d'Europe organisé selon le principe de l'économie circulaire

LA RHÉNANIE-PALATINAT, PIONNIÈRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En Allemagne, la Rhénanie-Palatinat, avec ses nombreuses entreprises de taille moyenne, dispose d'une multitude de solutions innovantes pour relever les défis de l'économie circulaire. La stratégie du territoire est fondée sur le recyclage. Elle vise à optimiser l'utilisation des flux de matières (eau, énergie, déchets...) avec des systèmes de production et d'échanges adaptés entre entreprises. Cette approche intègre objectifs économiques (moindre dépendance vis-à-vis des fournisseurs, réduction des coûts d'approvisionnement, maintien de l'emploi local...) et objectifs environnementaux (préservation de l'environnement).



La Rhénanie-Palatinat, le cas d'une stratégie circulaire au sein d'un territoire

UNE OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE POUR L'ALLEMAGNE

L'Allemagne est un des premiers pays à légiférer. En 1994, la loi sur l'économie circulaire transpose la directive cadre sur les déchets. Récemment amendée, cette loi se limite essentiellement à la gestion des déchets en privilégiant les programmes de prévention et de sensibilisation. Aujourd'hui, l'optimisation de l'utilisation des ressources est au cœur de la politique allemande. Le gouvernement souhaite accélérer la transition vers l'économie circulaire qu'il voit comme une opportunité de relance économique à travers les nouvelles technologies, la création d'emplois ou encore la compétitivité des entreprises allemandes. Le programme ProgRess vise à transformer les objectifs d'utilisation efficace des ressources en retombées économiques pour les entreprises, dans l'esprit de l'économie circulaire. Il complète les réflexions et politiques environnementales en la matière.

¹ Realisation of Acceleration of a Circular Economy

EN SAVOIR PLUS

Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2015/FR/1-2015-614-FR-F1-1.PDF>

Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire pour une Europe plus propre et plus compétitive : http://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/2020-03/PA_EC_2020_VF.pdf

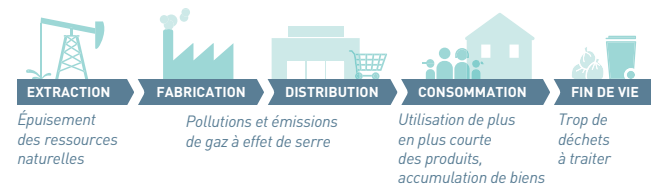
L'économie circulaire, un jeu d'enfants !

L'extraction de matières premières (bois, pétrole, eau...) a fortement augmenté depuis une cinquantaine d'années du fait de nos modes de production et de consommation. Certaines de nos ressources naturelles s'épuisent. Or, comme nous les transformons en des produits destinés à être utilisés puis jetés, la quantité de déchets augmente elle aussi. Nous avons alors commencé à recycler, mais malgré cela, les déchets ont continué à s'accumuler car ils ne sont pas tous recyclables et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini.

L'enjeu est donc de remplacer notre modèle linéaire par un modèle en boucle: l'économie circulaire. Elle fait fonctionner notre économie comme fonctionne la nature. Dans la nature, il n'y a pas de déchets. Par exemple, les plantes utilisent du dioxyde de carbone et des nutriments pour pousser et elles produisent de l'oxygène. Les animaux utilisent l'oxygène et créent du dioxyde de carbone et des nutriments. Le cycle peut alors recommencer, rien n'est gaspillé.

Sur ce modèle, l'économie circulaire vise à faire en sorte que tous les produits que nous utilisons restent idéalement des ressources plutôt que de devenir des déchets. On fabrique un jouet (en faisant attention aux matières utilisées) on joue avec, et quand on ne

Le modèle de l'économie linéaire



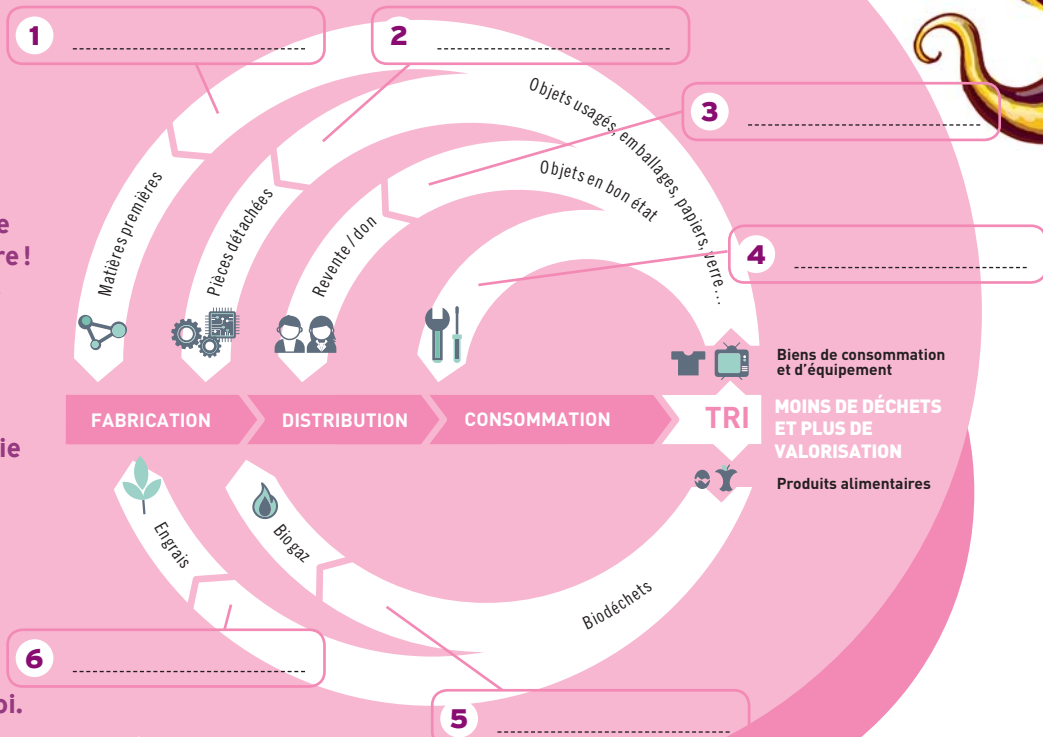
Source : ADEME

s'en sert plus, on le donne à un autre enfant qui en a besoin, on le répare ou on le recycle. Ainsi, on évite de jeter et de gaspiller. Et à la place d'acheter un jouet dont on va se servir peu, on peut aussi le louer pour limiter la production de jouet neuf qui coûte plus de matières premières.

1^{er} Jeu

De l'ère du jetable à l'ère du durable

À l'école, au travail ou encore chez toi, tu peux facilement repenser ta façon de consommer en changeant tes habitudes. Rien ne se perd, tout se récupère ! Trouve des solutions alternatives pour limiter ton impact sur l'environnement en découvrant le principe de l'économie circulaire. Complète le schéma et vois comment tu peux agir : réparation, méthanisation¹, recyclage, refabrication, compostage, réemploi.



¹ technique naturelle pour produire un gaz : le méthane

82^e Jeu

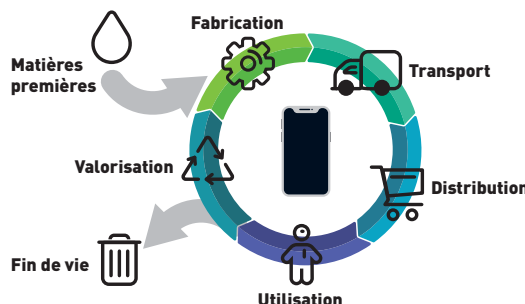
Économie circulaire : il était une fois le smartphone



Aujourd'hui, il est presque impossible de se passer d'un téléphone portable. Nous changeons en moyenne de téléphone tous les deux ans alors que pour 88 % des français, il fonctionne encore. Tout au long de son cycle de vie (de l'extraction des matières premières, en passant par sa fabrication, son transport, son utilisation et sa fin de vie), un smartphone a des impacts sur l'environnement, auxquels s'ajoutent des impacts sociaux et sanitaires.

2-1 L'histoire cachée

Au moment où l'économie circulaire doit remplacer l'économie linéaire, l'Analyse du Cycle de Vie devient un outil essentiel pour déterminer les impacts associés à un produit sur l'ensemble de son cycle de vie. Recherche les différents impacts produits aux différentes étapes du cycle de vie d'un smartphone.



La fabrication d'un smartphone est responsable d'environ trois quarts de ces impacts. Teste tes connaissances, c'est parti! Entoure les bonnes réponses.

1• Combien faut-il de matériaux pour fabriquer un smartphone ?

- ☐ 15
- ☐ 50
- ☐ 70

2• Quels sont les matériaux que l'on retrouve le plus ?

- ☐ Verre et céramique
- ☐ Métaux
- ☐ Plastiques et matières synthétiques

3• En moyenne, combien de tour du monde pour fabriquer un smartphone sont nécessaires ?

- ☐ 4
- ☐ 2
- ☐ 1

Le sais-tu?

Certaines ressources sont menacées de pénurie. C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette raréfaction va entraîner une augmentation des prix des matières premières et des risques de tensions, voire de conflits dans le monde.

2-2 L'économie circulaire à la page

À chaque étape, il est possible de limiter l'impact du smartphone avec des gestes simples. Entreprises, associations, consommateurs... tout le monde peut agir. Selon le principe de l'économie circulaire, trouve des solutions pour chacun des niveaux.



Solutions

• **Jeu 1** : 1- recyclage, 2-réfabrication, 3-réemploi, 4- réparation, 5-méthanisation, 6-compostage • **Jeu 2-1** : Quelques exemples ! Sur l'environnement : épuisement des matières premières, pollutions, émissions de gaz à effet de serre... Sur les populations : conditions de travail déplorables, droits humains non respectés, conflits liés à l'extraction minière...
Quiz : 1- 70, 2- métaux, 3- 4 • **Jeu 2-2** : Fabrication > proposer un modèle éco-conçu (solide et démontable...), mettre en place un système de location, acheter d'occasion, louer, Utilisation > conserver son téléphone le plus longtemps possible (écran de protection, housse...), réparer soi-même ou faire réparer (garantie de 2 ans légale...), Recyclage > rapporter le téléphone dans un point de collecte pour le faire recycler.